Image not found or type unknown

Recours garagiste suite à nouvelle panne du véhicule à l'essai

Par **Bayle Sacha**, le **09/11/2016** à **20:35**

Ma voiture a été réparée par deux garages Opel différents et pour des pannes mécaniques différentes. Le premier garage (dans le 78) a changé la boite de vitesse, la distribution et le changement du joint spie du villebrequin panne le 6/09, voiture récupérée le 15/09 (3336€). Après 3000 km, bruit anormal du moteur avec vibration de la pédale d'embrayage. le garage proche de mon domicile (73) diagnostique le volant moteur (devis le 17/10 de 2100€). Lorsque garagiste a essayé la voiture le 20/10 après changement du volant moteur, le moteur a cassé, vilebrequin HS pendant qu'il faisait l'essai du véhicule. Il m'a fourni un devis de 7274€ pour le remplacement du bloc moteur. Ma voiture est une Opel Astra de 2010 avec 115000km. Mon assurance voiture (Direct Assurances) refuse de faire marcher ma garantie recours juridique sous prétexte qu'elle ne fonctionne qu'en cas de sinistre. Quelle peut être la solution pour formuler un recours ? Je ne suis pas responsable de la situation et je n'ai aucune aide. J 'ai 22 ans, je suis sans emploi. L'intervention d'un expert ou d'un avocat ne sont pas dans mes possibilités financières. Merci pour votre avis.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés